

PUBLICITÉ 21 - 17

PUBLICITE
relative à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du
CONTRÔLE DES STRUCTURES des EXPLOITATIONS AGRICOLES
conformément aux articles L331-3, D.331-4-1 et R.331-4 du
code rural et de la pêche maritime

Le Préfet de la région Ile-de-France a été saisi d'une demande d'autorisation d'exploiter, dans le cadre de la procédure prévue à l'article L331-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Liste des parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter n° 21-16

Date de la demande complète : 23/06/2021

Nom du demandeur et objectifs : M. NAUDIN Thomas dont le siège social est situé à ETAMPES, souhaite reprendre des terres exploitées par l'EARL DE COIGNAMPUITS dont le siège social est situé à COURDIMANCHE SUR ESSONNE.

La demande porte sur une surface de 56 ha 59 a 57 ca (voir au verso la répartition des parcelles)

Les personnes intéressées sont invitées à déposer une candidature concurrente à cette demande auprès de la DDT de l'Essonne après publication pendant un mois de la présente publicité. Celle-ci sera examinée dans les conditions prévues par la réglementation.

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDT du département de l'Essonne
Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France (DRIAAF)
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/La-procedure-de-contrôle-des>

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme LEYSSENOT Anne (01 60 76 33 70) à la DDT de l'Essonne et/ou par messagerie à l'adresse suivante : ddt-sca@cssonnec.gouv.fr ou anne.leyssenot@essonne.gouv.fr

Annexe 1 : liste des parcelles, objet de la demande d'autorisation d'exploiter concernant M. NAUDIN Thomas

Communes	Réf. Cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
Maisse	AV8	0,3460	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise
Maisse	AV12	9,6540	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise
Maisse	ZN9	0,9400	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise
Maisse	ZN18	14,8970	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise
Maisse	ZN19	0,1200	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise
Maisse	ZN21	2,6540	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise
Maisse	ZN22	2,4622	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise
Maisse	AV26	3,8832	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise
Maisse	ZN4	0,2800	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise
Maisse	ZN25	7,7200	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise
Maisse	ZN28	7,5000	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise
Valpuseaux	ZD57	6,1393	M. Naudin Thomas et Mme Naudin Françoise